

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 3-2022 — (Mars 2022) — 1 €

NON À L'UNITÉ NATIONALE



NOUS NE TAIRON PAS LES REVENDEICATIONS !



L'éditorial de Catherine Rochar

Non à l'unité nationale !

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0720507442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARD.

Sommaire

- 2 Éditorial de Catherine Rochar
- 3 Grève dans le groupe VYV
- 4 Guerre en Ukraine
- 6 Congrès de la confédération : les dates importantes
- 7 AG du syndicat du Césame
- 8 AG du syndicat du CHU
- 9 Interventions UDR AG CHU
- 10 AG Santé Privée
- 11 Grève Ambulanciers CHU
- 12 Création d'une Section à la FOL
Grève à la Laiterie Tessier
- 13 Grève NAO VALEO
Grève animateurs Ville d'Angers
- 14 Grève EHPAD de Drain et Liré

Satisfaction des revendications

Depuis le 24 février, la guerre fait rage en Ukraine où la plupart des villes sont bombardées par l'armée russe faisant des victimes par milliers dans la population.

D'ores et déjà près de 3 millions d'Ukrainiens terrorisés par les bombardements ont pris la route de l'exode et fuient leur pays. Aucun peuple ne veut la guerre qui n'amène que souffrances et misère. Nous apportons tout notre soutien à ceux qui manifestent partout dans le monde y compris au peuple russe victime de répression pour exiger l'arrêt des combats.

Tous les gouvernements européens augmentent leur budget de défense alors que dans le même temps, conséquence de la guerre et des sanctions imposées à la Russie, les prix du pétrole, des

matières premières, du blé et du gaz explosent. Pour la France, le Président Macron a annoncé une augmentation de 9 milliards du budget des armées.

Le 1er mars, à l'Assemblée nationale le président de la République tente d'imposer l'unité nationale pour faire front contre la guerre en Ukraine, ce qu'il réussit en partie. Il indique le 3 mars que le prix à payer sera important et qu'il faudra faire des sacrifices. En clair ce sont les travailleurs, les chômeurs et les retraités qui paieront la note ! Le ministre de l'Économie va jusqu'à nous demander de baisser le chauffage et faire moins de déplacements ! On croit rêver !

Nous devrions payer la note alors que ce même gouvernement a fermé des lits dont 5200 en pleine crise sanitaire et pas moins de 18000 sur le quinquennat ! Il a poursuivi ses attaques contre le Code

du travail, supprimé des postes dans la fonction publique, mené des attaques contre l'éducation nationale !

Pour l'UD FO 49, il est hors de question d'entrer dans une quelconque unité nationale avec le gouvernement ! À l'union nationale nous opposerons nos revendications.

Et la première, c'est le blocage du prix de l'essence à la pompe quand Total Energie annonce 16 milliards d'euros de bénéfices pour 2021 et que l'état engrange 33 milliards par an de recettes avec les taxes sur les carburants. Nous exigeons le blocage à 1,50 euro du prix des carburants.

La deuxième c'est l'augmentation générale des salaires et nous saluons les grèves victorieuses à la laiterie Tessier où le syndicat FO a obtenu 4,7% en moyenne d'aug-

mentation des salaires après 3 jours de grève. Dans le groupe Valeo où après des débrayages un accord avec des augmentations en moyenne de 3,8% pour les salaires au SMIC et 2,8% pour les techniciens et les cadres a été signé par tous les syndicats. L'UD FO se félicite de l'accord signé dans le groupe Restoria qui prévoit 4 % d'augmentation. Elle sera présente aux côtés des salariés du groupe VYV en grève pour exiger avec toutes les organisations présentes dans le groupe une augmentation de 5 % avec un minimum de 200 euros. Nous devons revendiquer

partout des augmentations de salaire, c'est la priorité pour tous les salariés.

Nous ne lâcherons rien sur la volonté du candidat Macron et de quelques autres de porter à 65 ans l'âge de départ à la retraite une fois les élections passées. Mais nous n'accepterons pas non plus un allongement de la durée de cotisations ni une remise en cause des régimes spéciaux.

Nous n'accepterons pas non plus que soit sacrifiée l'éducation nationale, la poursuite de la destruction des services publics

et de la sécurité sociale.

Aucune unité nationale n'est possible avec ceux qui mènent une politique au service des plus riches, avec ceux qui s'attaquent sans cesse à nos libertés.

Il est une certitude, la préservation de notre organisation et de son indépendance, sont à ce moment de l'histoire un point d'appui important pour tous les salariés, les retraités et les chômeurs pour mettre en avant les revendications.

Grève dans le groupe VYV le 24 mars

L'ensemble des organisations syndicales présentes dans le groupe VYV (CFDT, CFE-CGT, CFTC, CGT, FO, SUD, UNSA) organise un mouvement de grève dans la totalité des établissements du groupe VYV le 24 mars 2022.

Depuis la création du groupe VYV, les augmentations de salaire se situent systématiquement en dessous de l'inflation et de nombreux salariés rencontrent de vives difficultés dans leurs conditions de travail. En 2021, l'inflation était de 2,8 % et devrait atteindre un niveau bien supérieur en 2022. Le prix de l'énergie explose (gazole +21 % en 1 an) et des hausses substantielles de l'alimentation sont d'ores et déjà annoncées.

Année après année, les salariés du groupe VYV s'appauvrissent en perdant du pouvoir d'achat.

C'est pourquoi cette intersyndicale historique depuis

la création du groupe VYV revendique :

- une augmentation des rémunérations de 5 % pour l'ensemble des salariés du groupe avec un minimum de 200 € net par mois

- la mise en place d'un contrat santé unique avec un haut niveau de prestation sans aucune augmentation de cotisation pour l'ensemble des salariés du groupe

- une réelle amélioration des conditions de travail à travers un accord proactif et sur des mesures très concrètes

C'est bien l'ensemble des salariés du groupe, du secteur assurantiel (Harmonie, MGEN, MUTEX, MNT...) au service du soin et de l'accompagnement mutualiste (EHPAD, Établissements de la petite enfance, secteur Handicap, opticiens, dentistes ...) qui sont appelés à se mettre en grève le 24 mars 2022 pour obtenir satisfaction sur les revendications.

Depuis l'annonce de ce mou-

vement, les directions de certains pôles ont décidé unilatéralement de verser des « Primes Macron » de 300€ pour tenter de stopper le mouvement.

Mais ce n'est pas ce que veulent les salariés et cela n'entame en rien leur détermination à obtenir satisfaction sur leurs revendications légitime : 5 % d'augmentation salariale pour l'ensemble des salariés du groupe avec un minimum de 200 € net par mois !

Dans la région Pays de la Loire, des assemblées générales sont organisées à Nantes, Angers, La Roche sur Yon, afin de préparer la grève.

Des rassemblements seront prévus dans ces mêmes villes le 24 mars devant les sièges du groupe VYV.

Ainsi à Angers, le rassemblement se déroulera devant le Bâtiment Quatuor situé 26 rue Auguste Gautier entre 12h et 15h .

ACTUALITÉS

FO appelle à la paix en Ukraine, pour le maintien de la justice sociale

FO, aux côtés d'organisations syndicales françaises, partage une vive inquiétude et un sentiment d'horreur face à la situation de guerre en Ukraine. Rappelons que le mouvement syndical international s'est construit sur l'aspiration à la Paix, considérant qu'il ne peut y avoir de paix universelle et durable sans justice sociale. La Confédération Syndicale Internationale œuvre depuis 2006 pour défendre les démocraties et les droits des peuples à l'autodétermination.

Indépendante depuis 1991, l'Ukraine est plongée dans l'instabilité depuis les manifestations d'Euromaïdan qui avaient débuté en novembre 2013 face au refus du gouvernement de l'époque de signer un accord d'association avec l'Union Européenne (partenariat oriental entre l'UE et plusieurs pays de l'Est de l'Europe déjà conclu en 2009), au profit d'un rapprochement politique et économique avec la Russie. Ces manifestations, qui ont culminé aux émeutes de Kiev en février 2014, ont ouvert la voie à la révolution ukrainienne, menant à la destitution du président en fonction.

En réaction, en violation du droit international, la Russie a annexé la Crimée en mars 2014 et la guerre du Donbass a débuté entre le gouvernement ukrainien et les forces séparatistes, soutenues par la Russie. Le protocole de Minsk, signé en septembre 2014 par l'Ukraine, la Russie et les républiques séparatistes de Donetsk et de Lou-

gansk, régions frontalières avec la Russie, mettait en place un cessez-le-feu. Face à son échec et la reprise du conflit armé, de nouveaux accords appelés Minsk II ont suivi en février 2015 avec l'appui du format Normandie, configuration diplomatique entre la Russie, l'Ukraine, l'Allemagne et la France.

Malgré un conflit larvé pendant 7 ans faisant plusieurs milliers de morts, le cessez-le-feu tient jusqu'à la crise diplomatique entre les pays du G7 et la Russie en mars-avril 2021, mais les tensions grandissent pour culminer le 21 février 2022 avec la reconnaissance illégale de l'indépendance des républiques séparatistes de Donetsk et Lougansk et l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022. La réponse de la communauté internationale et de l'UE est rapide avec une condamnation de cette énième violation du droit international, la mise en place de sanctions économiques de grande ampleur, l'assistance humanitaire et la livraison d'équipements militaires à l'Ukraine.

Impact direct sur l'économie des pays concernés, des pays voisins et des pays européens

Ce conflit armé a frappé une économie ukrainienne déjà fragilisée depuis 2013 et l'annexion illégale de la Crimée en 2014, exacerbant les inégalités existantes. Malgré un taux relativement stable du chômage, plusieurs milliers d'emplois ont été sacrifiés par le conflit. Les travailleurs en Ukraine faisaient par ailleurs face à des violations systématiques de leurs droits fondamentaux, comme en at-

testent les rapports de l'OIT et la plainte en cours des syndicats ukrainiens (FPU et KVPU) devant les organes de contrôle de l'OIT. Une mission de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) avait été menée en 2019-2020 pour assister les syndicats ukrainiens face à la réforme du droit du travail, partiellement bloquée.

Les sanctions économiques contre la Russie, à l'instar du retrait du réseau SWIFT (1er système international sécurisé de virement bancaire) ou contre la Banque centrale de Russie, visent à terme à asphyxier l'économie russe. Couplées à la crise du rouble, les travailleurs russes seront les premiers affectés, durablement et sévèrement, et le risque de récession est réel, dès 2023.

Pour rappel, l'Ukraine est le 17ème partenaire commercial de l'UE en matière d'exportations et le 15ème partenaire commercial de l'UE en matière d'importations pour un total de 1,3 % des exportations totales de l'UE et 1,1 % des importations totales de l'UE en 2021. Le conflit armé en Ukraine et les tensions avec la Russie peuvent entraîner des conséquences plus durables sur l'économie européenne, notamment pour les EM frontaliers comme la Pologne, mais les prévisions restent incertaines.

Ce conflit remet au premier plan la question de l'inflation et la crise énergétique que traverse l'Europe depuis l'automne 2021 au vu de la dépendance significative de plusieurs EM aux importations de gaz russe, aux pressions sur les prix alimen-

taires, déjà à leur plus haut niveau depuis 2011, et à la pression exercée par la Russie sur les prix de l'énergie. Cette crise remet au centre la question du recours à l'ensemble des énergies décarbonées pour atteindre l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050, comme en témoigne l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie verte de l'UE en février 2022.

Pour FO, l'impact du conflit ukrainien sur les enjeux énergétiques en Europe rappelle l'exigence de lutter effectivement contre la précarité énergétique. FO défend également le mix énergétique et la place des énergies décarbonées – et donc du nucléaire — dans l'indépendance énergétique de la France et de l'UE.

Impact migratoire : de nombreux Ukrainiens fuient le conflit

L'invasion en cours en Ukraine a provoqué le déplacement forcé et l'exil de millions d'Ukrainiens. Au 2 mars 2022, le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations-Unies (HCR) fait état de 874 000 réfugiés, en augmentation constante, ayant fui l'Ukraine vers les pays voisins depuis le début de l'invasion. L'UE s'attend au déplacement forcé de près de 7 millions d'Ukrainiens. Selon le HCR, à ce rythme, la situation pourrait devenir la plus grande crise de réfugiés du siècle en Europe.

Le dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise a été activé et la directive de l'UE de 2001 sur la protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées devrait être activée pour la première fois de son histoire. La Pologne et la Hongrie, très mobilisées et généralement arc-boutées contre une réforme solidaire du système d'asile de l'UE et

en faveur de la construction de murs aux frontières, témoignent d'une solidarité inédite. En parallèle, le mécanisme européen de protection civile et l'assistance humanitaire de l'UE a été mobilisé en soutien à la population ukrainienne et pour assurer leur accueil dans des conditions décentes dans les pays frontaliers où ils s'exilent.

En France, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) fait état au 28 février que 550 ménages sont actuellement dans une procédure de demande d'asile et une centaine ont obtenu le statut de réfugié en France depuis le début du conflit. FO demande le respect du droit d'asile et un effort solidaire au sein de l'UE face à l'exil des Ukrainiens craignant pour leur vie ainsi qu'un accueil digne et décent de tous les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile en France.

Des craintes subsistent sur la sécurisation des corridors humanitaires face au risque de bombardements par les forces armées russes. FO appelle aux côtés de la CSI au respect du droit humanitaire international pour assurer la protection des civils pendant un conflit.

La réponse syndicale

La réponse syndicale a été immédiate avec la multiplication des messages de solidarité aux travailleurs et aux syndicats en Ukraine dont FO qui a également dénoncé, aux côtés de la CSI et de la CES, l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, une nouvelle violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. FO exprime son soutien aux travailleurs et à leurs familles et aux syndicats qui sont d'ores et déjà les principales victimes du conflit. FO a participé le 24 février à une mobilisation de la CES à Bruxelles avec pour mes-

sage « Pas de justice sociale sans paix » et a participé à la mobilisation pour la paix du 26 février à Paris. Le mouvement syndical européen et international relaie également auprès des gouvernements et des institutions les revendications des syndicats ukrainiens.

Un fond de solidarité

Un fond de solidarité a été mis en place par la CES et la CSI (<https://petitions.ituc-csi.org/support-ukraine-fr>).

Par ailleurs, en réaction à la prise de position du syndicat russe FNPR en soutien de l'invasion militaire russe, FO a initié un courrier intersyndical français auprès de la CSI en amont d'un Conseil général extraordinaire le 7 mars, afin de demander la suspension dudit syndicat, qui s'est placé en dehors des statuts de la CSI par cette expression, reniant les valeurs démocratiques, d'indépendance et de paix portées par le syndicalisme international ouvrier issu de la CISL depuis 1949.

Pour rappel, plusieurs milliers de manifestants appelant à la paix ont été arrêtés en Russie depuis le début du conflit. Face à cette nouvelle crise du multilatéralisme, FO rappelle la déclaration de Copenhague à l'issue du sommet mondial pour le développement social des Nations-Unies de 1995 : « le développement social et la justice sociale sont indispensables à l'établissement et au maintien de la paix et de la sécurité entre les nations et en leur sein même, inversement il ne saurait y avoir ni développement social ni justice sociale si la paix et la sécurité ne sont pas instaurées et si tous les droits de l'homme et libertés fondamentales ne sont pas respectés. ».

ACTUALITÉS

Prêts pour le XXVème CONGRÈS CONFÉDÉRAL FORCE OUVRIÈRE ?

Le congrès confédéral, c'est quoi ??

Le congrès confédéral a lieu tous les 3 ans, c'est un moment particulier pour notre organisation.

C'est le congrès national de l'inter-professionnelle où la démocratie syndicale à Force Ouvrière s'applique. Chaque syndicat est libre de nommer un délégué et de lui donner mandat pour voter les rapports moraux d'activité du bureau confédéral et de son Secrétaire général ainsi que le rapport de trésorerie du Tré-

sorier général de la confédération.

Tous les camarades délégués souhaitant s'exprimer et monter à la tribune peuvent le faire.

Grâce à ces discussions, notre organisation ressort plus forte et donne, en s'appuyant sur les différentes résolutions un mandat clair, à la commission exécutive, au bureau confédéral et au Secrétaire général pour les 3 ans à venir

uniquement le midi – du lundi 30 mai au vendredi 3 juin. Le prix du repas est de 23 € par jour. Pour acheter ses tickets repas, c'est par internet que cela se passe sur <https://www.repascongres2022.boutique-fo.fr/>

Attention, il ne sera plus possible d'acheter des tickets après le vendredi 6 mai et aucun repas ne pourra être acheté sur place.

La Confédération, l'Union Départementale de la Seine Maritime et l'AFOC tiendront un stand dans l'espace exposant où se situeront le bar et les espaces de convivialité.

Les repas du soir seront libres. L'hébergement est au choix des participants. De nombreux retours, nous indiquent que les gîtes les plus proches, les moins chers et les plus confortables sont déjà complets.

Du lundi 30 mai au vendredi 3 juin 2022, les camarades FO, représentants de leur section syndicale sont attendus au Parc des Expositions de ROUEN. À cette occasion, les camarades désigneront le nouveau Secrétaire général de Force ouvrière, Yves Veyrier ayant annoncé jeudi 3 mars, qu'il ne briguerait pas un second mandat.

Les inscriptions sont ouvertes depuis janvier sur l'espace «adhérent» (onglet en haut à droite du site internet confédéral public www.force-ouvriere.fr) ou directement en se connectant sur www.e-FO.fr.

Vous souhaitez participer ? Vous êtes déjà inscrit ? C'est votre premier congrès ou au contraire vous êtes aguerri et connaissez déjà l'ambiance des grands congrès ? Quoi qu'il en soit, reprenez ces dates importantes pour rejoindre le congrès.

En premier, un lieu : le congrès se déroulera au parc des expositions de Rouen, 46 avenue des Canadiens au Grand Quevilly.

Si vous arrivez en TRAIN : depuis la Gare SNCF Rouen Rive Droite prendre la ligne T4 du TEOR jusqu'au Parc des expositions. C'est à chaque participant de commander lui-même son billet de train.

Avant le 1er avril

Si vous optez pour la voiture, le parking du Parc des Expositions est doté de 4 200 places. Les campings cars n'y sont pas autorisés. Le stationnement y est gratuit. Mais attention, les délégués devront adresser une demande de droit d'accès au parking avant le 1er avril. Cette vignette peut être demandée par courrier à la Confédération Force Ouvrière — Trésorerie Confédérale — Congrès 114 avenue du Maine -75680 PARIS CEDEX 14 ou par courriel à pvidalain@force-ouvriere.fr

Tout véhicule stationnant sur le Parking du Parc des Expositions devra être muni de la vignette parking pendant toute la durée du Congrès. Celle-ci devra être visible sur le pare-brise, afin de faciliter les contrôles.

Avant le 6 mai

La restauration sera assurée

À votre arrivée

L'accueil se fera entre 14h et 18h, le dimanche 29 mai et de 8h à 10h le lundi 30 mai. Le congrès débutera dès 10h, le lundi 30 mai pour s'achever vers 16h le vendredi 3 juin.

Le vote des rapports et des modifications statutaires est programmé jeudi 2 juin, de 9h à 13h. La réunion des commissions débutera dès 14h ce même jour. Le vendredi, est attendu le vote des résolutions. À noter que l'ensemble des votes se fera à main levée.

Une connexion wi-fi sera disponible dans l'ensemble des espaces du Parc des Expositions.

Enfin, n'oubliez surtout pas votre carte syndicale avec ses 12 timbres et votre badge d'accès au congrès, ils vous seront demandés à l'entrée du congrès !

AG du Syndicat du CESAME



Une trentaine de camarades s'est réunie le 24 février lors de l'AG du syndicat du CESAME. L'occasion de revenir sur une année 2021 marquée par l'épidémie et ses conséquences qu'il s'agisse du fonctionnement dégradé des services ou bien de la remise en cause des libertés individuelles et collectives.

Rappelons que plusieurs collègues ont été suspendus sans salaire, d'autres ont quitté l'établissement du fait de la dégradation continue des conditions de travail aggravant encore le sous-effectif en pleine pandémie.

Par ailleurs, 2021 fut aussi synonyme d'augmentations salariales pour le personnel soignant avec la révision des grilles indiciaires d'octobre 2021. Pour les catégories C, seulement de très faibles

gains suivant l'augmentation du SMIC alors que l'inflation fait son retour dans un contexte international qui maintiendra la tendance. Il est plus que jamais nécessaire d'augmenter le point d'indice gelé depuis 2010 entraînant une perte de pouvoir d'achat de 22 %.

Une année sous le signe de la mobilisation, pour la défense du service public hospitalier le 4 décembre, pour la reconnaissance du travail singulier des psychologues, localement l'appui du personnel technique qui va permettre des promotions de grade et donner des perspectives à la cuisine et à la blanchisserie.

Ce fut encore, la signature d'un accord local poursuivant le déroulement du

Séjour de la santé avec la création de 10 postes pour renforcer les unités d'hospitalisation complète, la rémunération des contractuels comme les titulaires et la révision du nombre de contrats avant la mise en stage.

Le travail syndical et la mobilisation paient, il nous faut poursuivre en ce sens et porter nos revendications.

2022, année d'élections professionnelles doit permettre d'amplifier les résultats de 2018, le syndicat Force Ouvrière du CESAME était alors devenu la première organisation syndicale de l'établissement.

ACTUALITÉS

AG du Syndicat du CHU

Le 3 Mars, ce sont plus de 70 camarades qui ont participé à l'AG du syndicat du CHU. Dans la vingtaine d'interventions des camarades quelque soit leur service, EHPAD, Laboratoire, Sécurité, Sureté, Rééducation, Ambulance, Urgences, ASH, Retraité (vous trouverez l'intervention de Catherine Gagnié dans l'article suivant)... Les mots d'ordre étaient revendicatifs. !

Cette ligne revendicative est celle qu'attendent les hospitaliers, comment en douter quand le syndicat ne cesse de progresser. En 2021, ce sont près de 75 camarades qui ont rejoint le syndicat permettant d'être aujourd'hui 356.

Après le vote unanime des rapports, l'AG a pris la résolution suivante :

les peuples, et réaffirmons notre opposition à la guerre. Ce sont les populations et les travailleurs qui seront les premières victimes comme à chaque fois.

Le gouvernement poursuit ses attaques sur notre statut avec la mise en place des mesures de la loi Dussopt. C'est l'individualisation de nos avancements de carrière, la remise en cause des moyens de défense pour les salariés avec la diminution des attributions des CAPL, l'instauration des mesures nous rapprochant du privé. L'hôpital n'est ni Amazon ni Uber!

Les profits engendrés ces deux dernières années par les grandes fortunes françaises n'ont jamais été aussi importants : ils pourraient quadrupler le budget des hôpitaux. Dans le même temps, le prix de l'énergie, des loyers et des produits de première nécessité explose. La hausse générale des salaires est une urgence. Si les mesures du SEGUR et notamment les 183 euros pour un million d'agents de la fonction*

vorables aux primes sectorielles et catégorielles, nous exigeons l'extension de ces primes à l'ensemble du personnel ainsi que le maintien de la prime de service et son extension à l'ensemble des contractuels.

Les attaques se multiplient dans tous les secteurs, contre l'hôpital particulièrement. Nous devons plus que jamais réaffirmer notre indépendance et refuser toute union sacrée voulue par le gouvernement et les directions d'établissement qui veulent nous intégrer à leurs décisions que nous savons contraires aux intérêts des salariés. Notre rôle est de réaffirmer et porter les revendications.

Après la participation de nombreux hospitaliers du CHU lors des manifestations interprofessionnelles du 5 octobre et 27 janvier, l'Assemblée générale considère que c'est tous ensemble, public/privé, que nous pourrions défendre nos droits et obtenir satisfaction sur nos revendications.

Au CHU d'Angers les conséquences du plan d'économies de 2018 se font ressentir toujours plus. De partout il manque des postes. Les conditions de travail sont toujours plus dégradées. Plus de 40 lits étaient fermés en début d'année faute de personnel soignant. Près de 50 collègues ont été suspendus ou contraints de quitter l'établissement suite à l'obligation vaccinale. Le syndicat FO continuera de tout mettre en place pour l'augmentation des effectifs, la titularisation des tous les contractuels, la réouverture des lits et la réintégration des collègues suspendus. Le syndicat FO du CHU d'Angers mettra tout en œuvre pour défendre l'hôpital public.

En décembre prochain, les personnels sont appelés à élire leurs représentants lors des élections professionnelles. Si FO n'a jamais été pour la représentativité par les urnes, nous nous engagerons pleinement dans la campagne pour conforter notre 1ère place dans l'unique but de défendre



« L'Assemblée Générale du syndicat FO du CHU d'Angers réunie ce jeudi 3 mars 2022 a fait l'état des lieux de la situation.

La guerre vient d'éclater en Europe. Nous sommes viscéralement attachés à la paix entre

publique hospitalière sont une avancée considérable, il n'en demeure pas moins qu'il est urgent d'obtenir le dégel du point d'indice, la revalorisation de toutes les grilles indiciaires et, même si nous ne sommes pas fa-

EN DIRECT DES SYNDICATS

nos collègues et défendre les intérêts individuels et collectifs des personnels. Ces élections sont un enjeu pour la résistance dans l'établissement. Nous appelons tous nos adhérents et sympathisants à voter et faire voter FO. »

C'est avec ce mandat revendicatif que le conseil syndical du CHU composé de 42 camarades a pris ses fonctions.

*Rapport Oxfam — Janvier 2022

Intervention de Catherine Gagnié membre de la CA de l'UDR à l'AG du CHU

«Bonjour Chers Camarades Retraités et Actifs FO du CHU d'Angers,

Je suis fière de représenter à notre Assemblée Générale la Section Locale des Retraités du CHU d'Angers ainsi que l'UDR FO 49 dont je suis membre de la CA.

Nous étions 12 en 2021 et nous serons au minimum 14 en 2022. Aussi, je vous demande de ne pas hésiter à me faire connaître ainsi qu'aux Collègues du Syndicat FO du CHU, les noms de vos Collègues qui prennent ou qui vont prendre leur retraite en 2022 !

Il est très important, même primordial de ne pas se couper de tout ! Gardons les liens, des liens entre nous, monde paramédical que nous sommes !

En effet depuis 2 ans, nous sommes malmenés, mais je ne vais pas reprendre les propos déjà tenus par notre Équipe syndicale du CHU ainsi que par Catherine ROCHARD !

Nous sommes 5,25 millions d'agents publics dont 2,4 millions Fonction Publique d'État, 1,9 million Fonction Publique Territoriale et que 1,173 million Fonction Publique Hospitalière. Nous sommes donc aux yeux de l'état une quantité négligeable ! MAIS NON mes Camarades !

Et nous l'avons prouvé avec en 2021 beaucoup de mouvements de grèves, de manifestations dont plusieurs sur Paris. Et oui, nous y étions aussi, nous les retraités sur Paris à battre le pavé le 2 décembre 2021 ! Nous étions plus de 20

000 retraités et nous avons enchaîné le 4 décembre 2021 avec une nouvelle action sur Paris pour lutter contre la fermeture de lits, de services dans les Hôpitaux et nous étions nombreux de la Région Pays de Loire !

Et oui, ce n'est pas anodin, Mes Camarades retraités, nous devons nous faire entendre. Nous avons les mêmes difficultés financières que celles du privé et de nos actifs !

On subit tous cette inflation qui est soit-disant de 2,8 % en 2021, et nos retraites de base, elles réévaluées seulement de 0,4 % ! Entre 2018 et 2019, la pension brute moyenne a diminué de 1,1 %.

Aussi, si nous ne continuons pas à nous battre contre la Réforme des Retraites, c'est 15 % de baisse en moyenne qu'il y aura sur les pensions ! C'est intolérable ! Et je n'aborde pas la création d'une 6ème branche de la Sécu !

Concernant la prime d'inflation des 100 euros pour les retraités, le calcul n'est pas le même que pour les actifs ! Les impôts calculent sur le revenu fiscal de référence du couple et donc sur votre déclaration d'imposition faite en 2021 sur vos revenus de 2020 du foyer.

Et bien sûr, ils tiennent compte du BRUT et non du NET ! Donc il faut calculer avec les CSG (2,40 % + 4,20 % en moyenne) + CRDS (0,5%) + CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie et donc sert pour financer la perte d'autonomie des personnes âgées - 0,30%). CE QUI

NOUS FAIT UNE MOYENNE DE 1754 € pour une personne et pour un couple 3167,74€ net avant P.A.S. (prélèvement à la source). Donc il est clair que tous les retraités ne vont pas avoir cette prime inflation des 100 € ! Si vous êtes dans ce cas et que vous avez un doute, rapprochez-vous de votre centre des impôts pour voir leur calcul !

(je tiens à votre disposition une feuille avec différents calculs)

EN CONCLUSION, nous sommes tous concernés par cette inflation ! Il faut nous battre ensemble actifs et retraités !

NOUS DEVONS CESSER D'OPPOSER LES GÉNÉRATIONS ENTRE ELLES. ET NOUS DEVONS NOUS MOBILISER TOUS ENSEMBLE !

C'est en se battant que nos parents, grands-parents ont obtenus la création de la Sécu et les congés payés ! NE L'OUBLIONS PAS !

La retraite est un droit lié au statut « d'ex actif », ce n'est pas une prestation sociale !

C'est par la syndicalisation en masse que nous pourrions montrer notre force et notre engagement face à ce gouvernement !

Vive le syndicat FO, syndicat libre et indépendant !»

Catherine GAGNIÉ

Retraitée du CHU d'Angers

ACTUALITÉS

AG du syndicat de la santé privée du 49



L'assemblée Générale du Syndicat FO de la Santé Privée s'est tenue le jeudi 03/03/2022 sous la présidence de Catherine ROCHARD.

Étaient invités :

- Benjamin DELRUE, Secrétaire Régional FO Services de Santé
- Anthony Kerdreux Chef de file FO VYV

- Vincent LANCHE Délégué Syndical FO Pôle Biens Médicaux VYV3 PDL

Une trentaine d'adhérents étaient présents.

Le secrétaire du Syndicat, Christian NOGUERA a présenté le rapport moral et d'activités.

Notre Assemblée Générale se réunit quelques jours après le début de l'intervention des troupes russes en Ukraine. La population ukrainienne subit les bombardements. Des millions d'Ukrainiens n'ont d'autres choix que l'exode. De même en Russie, malgré la répression permanente, des dizaines de milliers de manifestants démontrent leur refus de la guerre.

Le mouvement syndical ne peut rester insensible à cette terrible situation. Nous sommes du côté des peuples et contre les fauteurs de guerre d'où ils viennent.

Soyons lucides, cette guerre va être utilisée par le capital financier pour accroître ses profits contre les droits des peuples et des travailleurs. Il va l'utiliser comme il a su utiliser la crise sanitaire liée au COVID.

Mercredi 2 mars, dans son allocution télévisée, Macron a en quelque sorte promis du sang et des larmes. Il nous annonce une aggravation de la politique contre la protection sociale / notamment la contre-réforme des retraites.

Pour y parvenir, Macron cherche à mettre en œuvre l'Union Nationale autour de lui. De même, n'ayant aucun doute là-dessus il va chercher à obtenir un pacte (écrit ou non) avec les Confédérations Syndicales.

Nous le savons tous, la guerre va avoir des conséquences redoutables sur le niveau de vie de tous les peuples d'Europe : augmentation du gaz, de l'électricité, de l'essence, des produits alimentaires de première nécessité...

La question de l'augmentation des salaires qui était déjà prioritaire pour des millions de salariés va devenir de plus en plus prégnante.

Ainsi dans nombre de secteurs la bagarre fait d'ores et déjà rage.

Dans le groupe VYV, une intersyndicale CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, SUD et UNSA appelle à la grève le 24 mars prochain pour :

- une augmentation générale des

salaires dans l'ensemble du groupe VYV,

- et l'amélioration des conditions de travail

La revendication essentielle est claire :

Le secrétaire a poursuivi en faisant le bilan d'activités. Dans une situation rendue difficile par le nombre de départs dans les établissements, nous enregistrons une progression par rapport aux années précédentes. 1 482 timbres en 2021 contre 1 377 en 2020.

Plusieurs interventions ont suivi le rapport d'activités :

- VYV 3 PDL PA
- Les Capucins
- Vivre Ensemble
- Les Récollets
- Anne de la Girouardière
- Polyclinique du Parc Cholet
- Clinique St Joseph
- Clinique de l'Anjou

Le rapport d'activités a été voté à l'unanimité.

Le rapport financier a été voté à l'unanimité.

Élection du Conseil Syndical : 24 membres, au sein duquel a été élu le Bureau représenté par :

- Armelle CHAMPAGNE, Secrétaire
- Carole TAVENARD, Secrétaire adjointe
- Marie-Laure OGER, Secrétaire Adjointe
- Jacqueline EDOUARD, Chargée de l'organisation
- Elodie BELLANGER, Trésorière
- Barbara AUDOUIN, Trésorière Adjointe
- Claire LAMOUR
- Natacha TRUMEAU

D'ores et déjà, nous savons qu'en 2022, nous allons devoir défendre nos Conventions Collectives, que la FEHAP n'ira pas au-delà de ce que leur autorisera le Ministère et que nous sommes très inquiets sur ce projet de Convention Collective Unique Étendue. Nous continuerons à porter les revendications des salariés et à défendre leurs intérêts.

Mobilisation des Ambulanciers Hospitaliers

Judi 10 mars 2022, nouvelle journée de grève encore très suivie chez les ambulanciers du CHU d'ANGERS comme partout en France ! Au CHU, 30 collègues étaient réunis devant l'établissement avec la participation de collègues de Saumur.

Suite aux annonces faites par le Ministère de la Santé le 14 janvier, le ministre répond à une des revendications des ambulanciers : la reconnaissance en tant que soignant et le retrait du terme 'conducteur' sur leur grade.

Pour autant M. Veran ne fait aucune proposition sur les salaires et la pénibilité du travail alors que depuis des mois les ambulanciers revendiquent l'accès aux grilles d'aides-soignants en catégorie B et le départ anticipé à la retraite au titre de la pénibilité de leur travail.

Pour les ambulanciers le constat est clair : le ministère s'engage sur une mesure qui ne lui coûte aucun centime. Cette mesure ne changera ni leur paye à la fin du mois ni leurs conditions de travail.

Une délégation de 4 agents accompagnés par les syndicats SUD et FO a été reçue à l'ARS par Mme Monnier, déléguée territoriale. La délégation a pu porter l'ensemble des revendications des ambulanciers :

- le passage en catégorie B. la reconnaissance comme soignant doit passer par une reconnaissance salariale. Force est de constater que le gouvernement est capable de proposer une prime de 100 € nets/mensuels pour 24 000 infirmiers



des réas ou encore embaucher des milliers de personnes pour contrôler les pass sanitaires aux entrées des hôpitaux et refuse toute augmentation pour seulement 2 500 ambulanciers hospitaliers.

- L'obtention de la prime spéciale de sujétion : prime de 10 % du traitement brut indiciaire au même titre que les AS et les AMP.

- L'obtention de la catégorie active (départ en retraite à 57 ans) comme les collègues ASH et Aides-soignantes de la filière soins. À ce jour, sans la catégorie active, les ambulanciers doivent continuer à travailler jusqu'à 62 ans ou plus en réalisant toujours plus de missions à une cadence

toujours plus élevée.

- L'augmentation des ratios (quotas pour le nombre de passages annuels au grade supérieur). Pour les ambulanciers, il est de 6 %. Cela ne représente au CHU d'Angers, que 1,5 avancements/an sur 26 collègues qui ont les critères pour avancer. Ce ratio est le plus bas de la fonction publique hospitalière.

Le syndicat FO avec la Fédération FO santé services publics ne lâcheront pas.

Les ambulanciers doivent obtenir satisfaction, la reconnaissance en filière soignante doit s'accompagner d'une revalorisation salariale et de la reconnaissance de la pénibilité !

ACTUALITÉS

Une nouvelle section syndicale FO à la Fédération des Œuvres

Laiques du Maine et Loire

La FOL 49 est une association qui fait partie de La Ligue de l'Enseignement. Cette dernière a été créée en 1866 pour permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture.

Aujourd'hui, la FOL 49 compte plusieurs établissements dans le Maine et Loire et compte 94 salariés.

En vue des élections du CSE le 5 mai prochain, une toute nouvelle section Force Ouvrière a

été créée en janvier 2022.

Nolwenn Lardeux, la nouvelle représentante Syndicale et Vincent Lanche, secrétaire du syndicat des OSDD, ont réuni une assemblée générale de salariés. Le but de cette rencontre était d'échanger sur la création de la section syndicale FO au sein de la FOL 49, expliquer les enjeux des élections CSE et pourquoi il est nécessaire de se présenter sur les listes FO.

Une douzaine de salariés ont répondu présents à cette in-

visitation. Les échanges ont été nourris. La question de la syndicalisation, indispensable pour permettre aux salariés de s'organiser, de revendiquer et se défendre a été au cœur des discussions.

À la suite de ces échanges et du travail de terrain réalisé par les jeunes camarades, une liste Force Ouvrière sera présentée pour les élections dont le premier tour est prévu pour le 5 mai 2022.

Grève à la laiterie Tessier



Les salariés de la laiterie Tessier ont décidé de la grève.

Leur revendication porte sur les salaires. La proposition faite par la direction ne correspond pas à celle demandée par nos camarades FO majoritaire dans l'entreprise. « Le syndicat FO demande une augmentation générale de 5 %, la direction propose, au 1er mars, 3,30 % », expliquait aux journalistes nos camarades, Jean-Pierre Seno, délégué syndical, Olivier Hamonier, secrétaire adjoint du CSE et Philippe Deleunay, secrétaire du CSE.

« Nous avons donc décidé de conduire une grève illimitée, re-

conductible chaque jour. Le personnel est motivé et déterminé à aller jusqu'au bout de ses revendications. Il y a une non-reconnaissance vis-à-vis des chiffres annon-

cés, en sachant que 2020 et 2021, ont été des années records pour l'usine Laiterie Tessier, filiale de Savencia. »

Cette grève concerne les employés/ouvriers et techniciens/agents de maîtrise.

Après 8 réunions de négociation pendant la grève, les salariés et leur syndicat FO ont obtenu :

Une augmentation au global de 4.7 % et une prime de 200 €.

Ils ont donc suspendu la grève tout en intégrant une clause de revoyure dans le protocole si l'inflation continue d'exploser leur permettant de retourner à la table des négociations.

Encore une preuve que la mobilisation paye.



EN DIRECT DES SYNDICATS

Grève pendant les NAO chez Valeo

Une première chez Valeo en 2022, pour les NAO, tous les syndicats au niveau du groupe se sont organisés en intersyndicale, pour des revendications communes :

-2,8% d'AG pour tous avec un talon de 60€ pour les salaires de bases

-Clause de revoyure au 1er juillet 2022.

Alors que dans certaines sociétés juridiques les premières propositions de la direction démarraient à 1,8%, puis 2% pour Valeo Vision dont dépend le site d'Angers, l'intersyndicale groupe a appelé à un débrayage d'une heure sur tous les sites le même jour.



globale (AG+AI), sans vouloir parler du talon et elle a refusé d'emblée la clause de revoyure.

D'autres débrayages ont été prévus la semaine suivante, (à Angers, les Assemblées Générales ont décidé de débrayer deux heures) pour maintenir la pression sur la négociation,

les Assemblées Générales du site à la grande majorité sur Angers comme ailleurs :

-Augmentation générale de 2,8% pour les 3 niveaux avec talon de 60€ pour les salaires de base en dessous de 2200€ (3,8% pour un SMIC)

-AG de 2% AI de 0,8% pour les niveaux 4 et 5

-AI de 2,7% pour les cadres.

FO a donc décidé de signer les NAO, ainsi que tous les autres syndicats présents chez Valeo Vision.

Pour ce qui est de la revoyure, l'inflation continuant de grimper, l'Intersyndicale sera peut-être amenée à la forcer en juillet, malgré le refus de la direction.



Suite à la réussite de cette action (env. 400 personnes en débrayage sur Angers sur les 4 équipes, env. 5000 sur le groupe), la direction du groupe a revu sa copie, elle nous proposait donc 2,8% d'enveloppe

avec le même taux de participation des salariés.

Lors de la dernière réunion, la direction de Valeo Vision, a fait une dernière proposition, proposition choisie par

Animateurs de la Ville d'Angers

Quand on ne veut pas entendre.

Les animateurs de la ville d'Angers se sont mis en grève dès le mois de septembre 2021.

En effet depuis trois ans ce métier souffre d'une pénurie de personnel, ce qui se traduit sur

le terrain par l'explosion des taux d'encadrement pour les animateurs (3 animateurs pour

ACTUALITÉS

104 enfants sur les temps de garderie, 1 animateur pour 42 maternelles en cantine, etc.).

Avec des journées remplies de missions qui se succèdent (cantine, TAP maternelle, TAP primaire et garderie du soir), les animateurs en place doivent pallier partout et sont épuisés quand ils ne sont pas en burn-out!

Les animateurs se sont organisés et on fait savoir leurs revendications :

— reconnaissance d'une pénibilité.

— taux d'encadrement trop élevé.

— Pause déjeuner et congés.

Malgré plusieurs rencontres avec les élus et les directeurs de service, le constat des animateurs est amer! Monsieur BECHU a acté je cite «J'assume le temps de travail à 1607 heures pour les animateurs», sans prendre en compte la détresse des agents épuisés. Il a proposé d'augmenter le temps de travail des agents sous contrat à temps complet et des titularisations (sous l'impulsion de FO). En occultant complètement le mal-

être des animateurs.

Ces derniers se sentent méprisés, invisibles, mais pourtant indispensables, car tout le monde s'accorde à dire que sans les animateurs l'école de la République ne peut pas tourner!

C'est parce que les agents ne se sentent plus en sécurité pour justement assurer la sécurité des enfants que les animateurs continueront la grève pour se faire entendre et pour le bien-être des écoliers Angevins et des animateurs des temps de l'enfant.

Grève dans les EHPAD des Chênes du Bellay



Plus de 50 agents et parents de résidents des établissements des chênes du Bellay ont manifesté le 10 mars au rond-point de la vallée en bas de Liré.

Depuis plusieurs mois l'établissement se retrouve sans directions permanente. Depuis le début de la crise sanitaire, les agents subissent :

- Plannings intenable
- Manque de personnel
- Rappel sur repos ...

Trop c'est Trop !

Les agents accompagnés par le GD Santé ont décidé de la grève .

le 10 mars dernier, 400 tracts ont été diffusés aux passants, qui tous ont manifesté leur solida-

rité et leur soutien aux personnels.

Le tract diffusé rappelait les principales revendications :

— Augmentation des effectifs, il manque 5 aides-soignants et 3 ASHQ,

— un planning stable et réglementaire,

— un directeur rapidement et à plein temps,

— des relations sociales apaisées.

Plus que tout le personnel veut que les tutelles mettent les moyens pour assurer l'ensemble des postes, le remplacement des arrêts; en bref des bras pour assurer une prise en charge digne et bienveillante de nos anciens.

Prochaine étape le rendez-vous avec l'ARS qui sera déterminant pour la suite du mouvement.

Rappel

Le 05 Mai prochain une conférence régionale des EHPAD est organisée à Angers. Ce sera l'occasion pour tous les camarades des EHPAD publics et privés de faire le point sur la situation dans leurs établissements et de discuter des initiatives à prendre pour organiser le rapport de force



**L'ÉGALITÉ DES DROITS PASSE
PAR L'ÉGALITÉ DES SALAIRES
LE SALAIRE DES HOMMES EST TOUJOURS
SUPÉRIEUR DE 29% À CELUI DES FEMMES**

REVALORISATION DES MÉTIERS FÉMINISÉS

LUTTE CONTRE LES EFFETS DU TEMPS PARTIEL

CONTRE TOUTES FORMES DE DISCRIMINATIONS !

Pour défendre l'égalité réelle entre les
femmes et les hommes, rejoignez-nous

FO

force-ouvriere.fr



AÉSIO MUTUELLE, VOTRE PARTENAIRE POUR VOTRE PROTECTION SOCIALE

AÉSIO mutuelle, acteur mutualiste de référence, est spécialisée dans la protection de la personne et couvre les besoins en complémentaire santé, prévoyance, épargne et retraite.

NOTRE AMBITION :

accompagner nos adhérents à chaque étape de leur vie, en leur proposant **des garanties et des services** répondant à leurs besoins **d'aujourd'hui, tout en anticipant** ceux à venir.

NOTRE DÉMARCHÉ :

co-construire les solutions de protection sociale avec **l'ensemble des parties prenantes**, pour « décider ensemble de vivre mieux ».

NOTRE CONVICTION :

la proximité, pour comprendre et répondre aux attentes des adhérents en portant les valeurs de **solidarité, de responsabilité et d'innovation**.



2,7
millions
d'adhérents



38 000
entreprises
adhérentes



+ de **3 500**
collaborateurs



+ de **280**
agences
en France



50 Recommandations de branche :
34 en santé et 16 en prévoyance



Votre contact :

Alexandra DAVID
06 12 54 44 47
alexandra.david@aesio.fr

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DES SALARIÉS ET DES ENTREPRISES :

SANTÉ

Il est essentiel de tenir compte de la situation des branches et des entreprises afin de répondre au mieux aux attentes des salariés et de leur famille. C'est pourquoi, nous élaborons en co-construction des solutions santé personnalisées.

PRÉVENTION

Nous menons des actions de prévention dans les entreprises et avec les branches professionnelles pour améliorer la qualité de vie au travail.

PRÉVOYANCE

Des solutions performantes sont proposées aux salariés et à leur famille pour faire face aux aléas de la vie (arrêt de travail, invalidité, décès...).

ÉPARGNE / RETRAITE

Améliorer les pensions versées par les régimes de retraite obligatoires avec des solutions personnalisables d'épargne retraite (PEE-PERCO, Article 83...).

aesio.fr

Santé · Prévoyance · Épargne · Retraite

AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS - Crédit photo : Gettyimages. Document non contractuel à caractère publicitaire. 22-205-004



 **AÉSIO
MUTUELLE**
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX